

Pour les postes requérant des compétences particulières ou comportant des modalités d'exercice particulières, les demandes saisies via IPROF-SIAM seront obligatoirement complétées par l'envoi d'une fiche de candidature (voir annexe 7) à transmettre à la Direction des Personnels Enseignants du Rectorat pour le 16 avril 2012 au plus tard. L'avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement est obligatoirement requis pour l'accréditation des postulants.

Dans l'hypothèse où plusieurs candidatures auraient reçu un avis favorable pour le même poste, l'affectation sera réalisée au plus fort barème.

Les vœux portant sur des postes spécifiques académiques sont traités prioritairement. Il faut donc les formuler en vœu n°1.

Les postes spécifiques académiques vacants sont publiés sur SIAM.

Les postes SPEA, peuvent être :

- sections de techniciens supérieurs autres que celles retenues comme poste spécifique national ;
- sections européennes ;
- professeurs attachés de laboratoire ;
- conseillers pédagogiques départementaux pour l'EPS ;
- PLP coordonnateur pédagogique dans des CFA publics gérés par des EPLE ;
- postes liés aux formations offertes par l'établissement (formations des lycées professionnels, sections sportives, sections accueillant des élèves sportifs de haut niveau, langues, nouvelles technologies...);
- postes ressources en matière de technologie de l'information et de la communication et plus généralement en matière de technologies nouvelles ;

- arts plastiques : série L-arts ;
- éducation musicale : série L-arts, F11, classes à horaire aménagé, BT ;
- postes de COP dans les CIO spécialisés ;
- BTS économie et gestion et disciplines du secteur tertiaire : force de vente, action commerciale, bureautique et communication administrative, hôtellerie-restauration- tourisme ;
- postes en établissement pénitentiaire ;
- postes implantés dans les établissements accueillant des enfants malades et/ou handicapés ;
- postes liés à l'accueil des enfants migrants ;
- postes spécifiques en établissement labellisé « ambition réussite » ;
- poste d'enseignant référent au titre du handicap ;
- poste d'enseignant en ULIS en LP ou en lycée ;
- poste en SEGPA de collège relevant d'un champ professionnel du champ de l'habitat qui peut recouvrir plusieurs spécialités. Les postes relevant du champ de l'habitat sont ouverts aux enseignants des disciplines suivantes : P2100, P3020, P3021, P3022, P3025, P3028, P3100 et P3110. Afin de vérifier si votre code discipline vous permet de candidater sur un poste SPEA en SEGPA, vous devrez vous reporter au commentaire associé au poste vacant publié sur SIAM ;
- poste d'aide technique au chef de travaux.

ANNEE 2012

**FICHE DE CANDIDATURE
à un poste spécifique académique
et sur poste ULIS**

(à transmettre au rectorat le 16 avril 2012 au plus tard)

IDENTIFICATION			
Nom :		Corps :	
Prénom :		Grade :	
Né(e) le :		Discipline :	
Adresse personnelle :		Note pédagogique :	
		Note administrative :	
		Affectation au 01/09/2011	
Tél. :			
ETUDES ET DIPLOMES			
TRAVAUX ET STAGES DE FORMATION			
CURSUS PROFESSIONNEL			
VŒUX SAISIS SUR SIAM (<u>obligatoire</u>) uniquement les vœux spécifiques dans l'ordre du choix			
MOTIVATIONS (à compléter éventuellement par lettre sur papier libre)			
Avis obligatoire du chef d'établissement d'origine	Avis des corps d'inspection de Bordeaux	Avis du Recteur de BORDEAUX	
Fait à	le	Fait à	le
Signature		Signature	